



Délivrance d'une autorisation d'exploiter – changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que la société « Grill Mountain Sàrl » et Monsieur Fangous Eric Pierre, responsable, domicilié à l'Avenue des Platanes 8 à 3960 Sierre lui ont adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacements : Parcelle N°667, plan N°9 au lieu-dit « Le Tsampi » Route des Ecluses 7, 1997 Haute-Nendaz
- Enseigne : « Grill Mountain »
- Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
- Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 11h00 à 24h00
- Début de l'activité : Dès l'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 05 décembre 2021.

Haute-Nendaz, le 03 novembre 2021

Sécurité publique